N° 72-73 - Mars/avril 2024

Solidaires





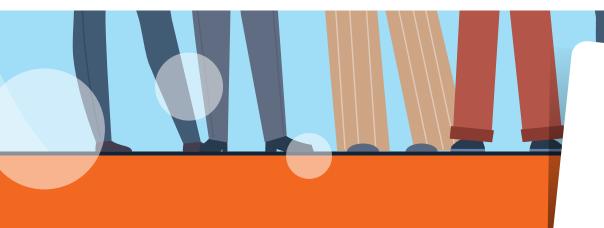
Les PEP 55 se mobilisent pour les aidants de personnes en situation de handicap





UN PROJET PHARE NATIONAL: POUR UN DROIT AU RELAI POUR TOUS!

6^E PROJET FÉDÉRAL







SOMMAIRE

Relai-répit

Aidants et aidés doivent être concordants sur la solution proposée p.03

■ Du droit au répit au droit au relai pour tous p.04

Regards croisés... p.06

Les PEP 55 se mobilisent pour les aidants de personnes en situation de handicap p.08

Séjours JADE PEP 14 p.08

■ FACE PEP (Formation Audit Conseil Études) p.09

Les PEP recrutent

Les PEP Alpes Du Sud Vaucluse (ADSV) innovent pour recruter

p.10

Programme sports

Les PEP s'engagent pour les JO p.12

Le magazine de la Fédération générale des PEP • 5-7, rue Georges-Enesco -94026 Créteil Cedex • Tél. : 01 41 78 92 60 • Email : accueil@lespep.org • Directeur de la publication : Fernand Vanobberghen • Responsable de la rédaction : Agnès Bathiany • Rédaction : Association R.E.V.E • Coordination : Malika Haddag.

Conception: Obea Communication • Photos:

Nanda Gonzague, © 2024 iStockphoto
Routage: Lamifilm (35) • ISSN:
1625-4549 • Commission paritaire:

ÉDITO



FERNAND VANOBBERGHEN

Président de la Fédération générale des PEP

La Fédération générale des PEP se mobilise pour un droit au relai pour tous

A cteur engagé pour la transformation sociale, la Fédération Générale des PEP agit pour structurer une politique publique qui permette à chacun de trouver des relais au plus près de chez lui pour un meilleur temps de répit.



L'offre de dispositifs d'accompagnement et de répit est en développement dans le réseau. Il est question du **relayage**, qui vise en cas d'absence de l'aidant, à restreindre l'ampleur des changements d'habitude de la personne aidée en perte d'autonomie qui reste à son domicile.

Ce relayage se fait sur des périodes contraintes (intervention sur 12 mois, maximum de 94 jours). Le professionnel intervient dans toutes les missions préalablement réalisées par l'aidant et assure également une présence à domicile. Ce dispositif ne remet pas en cause les services déjà mis en place au domicile de la personne aidée, tels le portage des repas, les soins infirmiers...

On parle aussi du baluchonnage, venu du Québec; c'est une solution de répit pour les aidants familiaux. Il offre un répit à l'aidant d'une personne âgée, le plus généralement atteinte de la Maladie d'Alzheimer afin qu'il puisse prendre « son baluchon » et qu'il se repose.

Des dispositifs d'accompagnement et de répit peuvent également être offerts au sein des structures existantes avec l'augmentation de places disponibles pour des accueils temporaires. L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver des solutions d'hébergement pour une courte durée. Il est possible d'être hébergé temporairement dans un établissement pour personnes âgées ou chez des accueillants familiaux.

La Fédération Générale des PEP défend neuf propositions pour un équilibre des responsabilités entre la solidarité publique et l'entraide par les proches de personnes vulnérables:

- Améliorer et diversifier l'offre de répit et de relai, et son accessibilité, en réponse aux besoins des aidants et des aidés.
- 2. Favoriser l'accès des aidants et des aidés aux structures de droit commun qui constituent des relais « naturels » grâce à une meilleure lisibilité de l'offre et l'articulation des acteurs sur le territoire.
- Évaluer et prendre en compte de manière systématique les besoins des aidants en complémentarité des besoins des aidés.
- 4. Agir contre le non-recours des aidants aux dispositifs de soutien et notamment former tous les professionnels de la santé, du social, du médico-social, et de l'éducation, au repérage et à l'orientation des aidants
- 5. Améliorer le repérage et l'accompagnement des jeunes aidants.
- Réaliser une étude d'impact de la reconnaissance du statut d'aidant.
- 7. Revaloriser les métiers du lien.
- Contribuer à l'évolution des représentations des professionnels et du public sur la notion d'aidant.
- Développer le rôle des employeurs dans le soutien aux aidants
- « Qui doit prendre soin des personnes vulnérables au sein de la société ? Quelle doit être la juste articulation entre solidarité publique et entraide familiale ? Comment éviter que les solidarités de proximité ne s'épuisent ? La Fédération Générale des PEP souhaite la mise en place d'un accompagnement global des personnes dans le cadre des politiques de solidarité nationale. » déclare Fernand Vanobberghen, président de la Fédération.

Face à ces nouvelles réalités et enjeux sociaux, la Fédération Générale des PEP prend position en faveur d'un accès à un droit au relai pour tous et demande la mise en place d'un accompagnement global des personnes dans le cadre des politiques de solidarité nationale.

AIDANTS ET AIDÉS DOIVENT ÊTRE CONCORDANTS SUR LA SOLUTION PROPOSÉE

MATTHIEU ELGARD.

Philosophe et consultant-formateur pour l'Association Française des aidants (www.aidants.fr)

66 On n'accompagne pas une personne, on accompagne une relation.

Depuis 20 ans, l'Association Française des Aidants milite pour la reconnaissance de la place et du rôle des proches aidants dans la société. Elle oriente et soutient les aidants localement, notamment *via* l'animation du réseau national des Cafés des aidants[®].

Elle assure des formations pour les proches aidants, les professionnels et les employeurs

Solidaires / Un aidant c'est quoi?

Matthieu Elgard / Vous mettez le doigt sur un grand mystère. De manière très large, il faut rappeler que, par certains aspects, nous sommes une espèce animale comme une autre : on ne naît et on ne vit pas seul. Mais l'espèce humaine a une spécificité qu'on appelle la néoténie en biologie. Le nourrisson humain, par rapport à d'autres espèces, est dépendant très longtemps.

En fait, il n'est pendant longtemps pas viable et donc, on pourrait dire que nous sommes une espèce qui a naturellement besoin d'aide et on pourrait appeler ça de l'entraide. On s'entraide et c'est l'une des fonctions de la famille, de la tribu, du clan. Il se trouve qu'à la fin du 20° siècle, on a commencé à qualifier certains types

de cette entraide (qui est aussi vieille que le monde) et on a dégagé ce terme d'aidants pour qualifier d'abord les professionnels de l'aide à domicile, les aidants professionnels, surtout pour arrêter de dire « les femmes de ménage » dans les services d'aide. On voulait professionnaliser un peu. Ce sont des professionnels de l'aide, donc on va les appeler des aidants professionnels. Et puis le terme a été progressivement repris pour qualifier les aidants dits familiaux, naturels ou informels et, petit à petit, s'est constituée cette catégorie des proches aidants qui sont finalement des proches qui apportent de l'aide. Le besoin d'aide, lui, est lié à quelque chose de spécifique. Une maladie, un handicap, une perte d'autonomie liée à l'âge, bref quelque chose qui sort de l'entraide ordinaire, normale parce que réciproque.

Solidaires / Comment adapter l'offre ?

M. E. / Il ne peut pas y avoir de réponse simple. L'appellation officielle est entrée dans la loi en 2015. On parle de proches aidants et on parle d'environ une dizaine de millions de personnes, (certains disent parfois 14/15 millions), la Drees en compte 9,3 millions. C'est à peu près 15 % de la population, donc on n'a pas une réponse unique à autant de situations.



Par ailleurs, parmi cette dizaine de millions de personnes, on a des choses liées au handicap, à la perte de d'autonomie liée à l'âge, on va avoir des maladies, on va avoir des liens entre parents et enfants, entre conjoints, entre amis, entre voisins...

Vous voyez qu'une réponse unique n'est pas possible.

La deuxième chose, c'est que les réponses sont forcément multidimensionnelles. En effet, certains ont des problèmes liés à l'emploi, d'autres ont des problèmes liés au lieu de l'asile, rester à domicile, trouver une place en institution, d'autres cherchent des solutions de relai, de répit, c'est-à-dire des réponses qui permettent de souffler pour continuer à être proche aidant dans la durée. Pour d'autres ça va être des soucis avec les professionnels.

D'autres encore sont animés de problématiques personnelles, relationnelles : par exemple, la conciliation de la relation d'aide avec le lien initial (conjugal, filial, etc.).

Le troisième point que je veux souligner, c'est qu'on n'accompagne pas une personne, on accompagne une relation. S'il y a un aidant, il y a un aidé. Toute réponse doit tenir compte qu'il y a au moins deux personnes

qui sont impliquées par la proposition, par l'offre, par la réponse, ainsi que la relation entre elles. Offrir du répit à un aidant qui s'épuise, ça ne marchera jamais s'il l'aidé refuse ou met en échec la proposition de répit. Ça peut être parce qu'il trouve que son proche n'est pas si épuisé que ça, mais ça peut aussi parce que la proposition

d'accueil de la personne aidée pendant que l'aidant souffle ou fait autre chose n'est pas complètement adaptée. Parfois, le remède est pire que le mal. Et puis, on est finalement assez mal équipé, globalement, pour avoir des approches relationnelles dans nos pays. Il ne sert à rien de convaincre un proche aidant qu'il a besoin de faire une pause si, du côté de la personne aidée, il n'y a pas eu un travail au moins équivalent. Et si, entre eux, ils ne sont pas cohérents ou concordants sur la solution qui est proposée.

Solidaires / Quel beau titre pour notre interview: « ce n'est pas aider une personne, c'est aider une relation ».

M. E. / Oui mais ce n'est pas une conclusion, c'est le début du travail. ■

RELAI-RÉPIT

DU DROIT AU RÉPIT AU DROIT AU RELAI POUR TOUS

Les aidants sont devenus, au cours des vingt dernières années des acteurs de plus en plus visibles dans l'organisation de notre système social¹ et la nécessité de leur apporter un soutien est aujourd'hui une priorité de l'agenda politique, en raison d'un contexte qui évolue.

L'espérance de vie des personnes en situation de handicap augmente aussi, fort heureusement. Et les femmes participent de manière croissante au marché du travail.



Le Covid a marqué en profondeur nos modes de vie, on le sait. La pandémie a notamment mis en exergue la thématique du répit pour les aidants, et plus largement du répit parental, pour tous les publics, au-delà des seuls champs du handicap ou de la santé. Les confinements successifs ont en effet mis en difficulté de nombreuses familles, qu'elles soient ou non concernées par le handicap ou la maladie, et ont révélé pour certaines d'entre elles des situations de tensions, voire de violence. Ces situations, et les réponses mises en œuvre dans l'urgence, ont souligné l'importance d'actions de soutien à la parentalité intégrant des offres de répit par-delà de la pandémie.

Aussi la CNAF a-t-elle initié un travail de réflexion sur ce sujet, auquel la Fédération générale des PEP a participé, et elle a inscrit dans les objectifs de la Convention d'Objectifs et de gestion 2023/2027 le répit parental et familial. Il s'agit de structurer et renforcer la visibilité d'une offre de services de droit commun (établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP), vacances familiales, séjours de répit, Maisons des 1000 premiers jours...), ciblant tous les parents même si une attention particulière est portée aux plus vulnérables (handicap, familles monoparentales...) et aux parents d'adolescents.

Dans l'ensemble des pays européens, on observe une tendance commune à la multiplication des mesures destinées aux aidants mais il y a un enjeu politique :

Qui doit prendre soin des personnes vulnérables au sein de la société ? Quelle doit être la juste articulation entre la solidarité publique et l'entraide familiale ? Selon les pays, on observe des configurations différentes.

En France, on observe un modèle hybride, articulant entraide familiale et solidarité publique, caractérisé par le renouveau récent d'une forme de familialisme avec le développement de dispositifs de conciliation entre les activités de *care* et

(1) Loïc Trabut, sociologue et démographe, dans son article « Aider un proche aujourd'hui : état des lieux et perspectives », Informations sociales, n° 208. (2) 30 % des aidants rémunérés n'ont aucun diplôme et seuls 9 % d'entre eux un diplôme supérieur à BAC+2.

la participation au marché du travail et des mesures récentes de compensation financière (allocations journalières depuis 2020 pour le congé de proche aidant et possibilité pour les aidés percevant des prestations de rémunérer/indemniser les aidants).

L'entraide familiale est ainsi monétarisée et son développement soutenu par l'intervention publique, avec l'objectif affiché de donner aux aidants la possibilité d'un choix éclairé. L'existence de services d'aide à domicile, d'hébergement, d'accueil ou autre étant présentée comme une garantie du libre choix.

Reste à savoir si le choix existe vraiment et s'il est éclairé.

Si l'aide peut s'exprimer comme un choix, elle est généralement adoptée par des personnes dont les positions professionnelles sont délaissées ou précaires². Les configurations d'aide mettent en évidence des systèmes d'entraide au sein des familles répondant souvent à des vulnérabilités croisées, socio-économiques ou phusique.

À ceci s'ajoute un enjeu de santé publique et de lutte contre l'exclusion sociale.

Il s'agit d'« éviter que les solidarités de proximité ne s'épuisent ».

En complément des dispositifs de conciliation avec la vie professionnelle et des compensations financières, des mesures d'accompagnement du rôle des aidants ont été particulièrement développées en France par rapport à d'autres pays européens : dispositifs pour faciliter l'accès aux droit et à l'information des familles (guichets uniques, plateforme d'information sur Internet...), formation des aidants aux tâches du care. développement de l'accueil de jour, de l'hébergement temporaire, reconnaissance d'un droit au répit (Loi ASV, COG de la CNAF, Stratégie Nationale pour les Aidants 2019-2022, ...) qui s'est amplifiée dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Cependant on observe que les aidants ne bénéficient pas ou peu des dispositifs ou mesures auxquels ils peuvent prétendre. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce non-recours : certains aidants ne se reconnaissent pas comme tels, ne



connaissent pas leurs droits, surtout leurs besoins sont mal évalués et mal connus. Si l'offre de service tend à se diversifier, elle reste encore peu lisible pour eux. L'idée d'un guichet unique à leur attention pourrait, par exemple, être un début de réponse pour résoudre ces difficultés.

Un plaidoyer PEP

Construit avec les représentants des associations PEP dans le cadre du groupe de travail fédéral, le plaidoyer PEP prend position sur ce double enjeu, politique d'une part, de santé publique et de lutte contre les exclusions sociales d'autre part, pour proposer trois axes stratégiques initiés dans la contribution PEP pour la DGCS et la CNAF.

- 1. Soutenir la relation d'aide (des proches, de la famille) par la solidarité nationale au sens de la philosophie du solidarisme³ de laquelle les PEP sont héritières : il s'agit d'inscrire cette relation aidé/aidant dans la construction plus large du bien commun et de la cohésion sociale. La situation d'aidant et ses modalités concrètes doivent relever de choix et ne pas constituer un palliatif à une offre publique insuffisante ou défaillante.
- 2. Élargir le droit au répit vers un droit au relai pour tous

Au-delà la proposition d'offres ou de temps de répit, il s'agit de développer, rendre accessible, des relais dans une optique de responsabilité partagée entre l'intervention publique et les proches.

3. Développer des stratégies de soutien aux familles et aux aidants, dans une visée de prévention et de lutte contre l'exclusion sociale : travailler aux équilibres et à l'articulation des vies, des rôles et des temps de chacun (aidants, aidés). La prise en compte des besoins des proches aidants doit permettre à ces derniers de garder un équilibre de vie et un rôle social au-delà de la seule situation d'aide, avec la possibilité de « temps pour soi », pour prévenir l'épuisement mais également (re)trouver une juste place dans la société (avant d'être aidant, être un parent, un enfant, un ami...). Sont concernés les proches de personnes âges, en perte d'autonomie, en situation de handicap, mais également les assistants familiaux de la protection de l'enfance, et plus largement tous les parents. La situation des Jeunes aidants, enfant, frère ou sœur d'une personne malade, en situation de handicap ou de perte d'autonomie, est à accompagner avec attention. Ces soutiens ou relais aux aidants contribuent également à améliorer l'accompagnement de la personne aidée et à préserver la relation aidant-aidé.

(3) Léon Bourgeois (1851-1925), premier président des PEP de 1917 à 1925 est à l'origine de la doctrine du « solidarisme » qui repose sur trois piliers : la solidarité sociale, la dette sociale et le quasi-contrat. « L'homme naît débiteur de l'association humaine », puisqu'il ne peut vivre sans la société.

Les PEP continuent de construire leurs actions sur le socle d'idées suivant :

- une solidarité intra et intergénérationnelle, créatrice du bien commun et du lien social ;
- un devoir de chacun envers tous librement consenti;
- le dépassement de la simple charité dans une solidarité organisée collectivement.

RELAI-RÉPIT

N

ous avons interrogé 4 acteurs qui interviennent de manière différente, chacun dans son domaine, chacun à sa façon, dans des secteurs concernés par le droit au relai et le droit au répit.

Regards croisés...

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE



SYLVIE VERGNOLLE-BEZINEAU,

Directrice d'établissement au sein de l'association des PEP 64

Solidaires / Quels sont les enjeux sociaux du droit au relai ?

Sylvie Vergnolle-Bezineau / Les enjeux sociaux du droit au relai, de manière générale, sont de ne laisser personne sans solution, et de mettre en place un soutien tout au long de la vie... Le droit au relai devient actuellement une priorité, un véritable enjeu, parce qu'il concerne à la fois les enfants et les adultes qui peuvent être en situation de handicap, les aidants, mais aussi les professionnels au sens large. Pendant longtemps, l'aide a été quelque chose de naturel. La famille aide naturellement. Il faudrait arriver aujourd'hui à décoller de ce naturel...

Pour moi, l'enjeu du relai se situe là.

Solidaires / Qu'est-ce que portent les PEP politiquement et en termes de développement d'action ?

S. V.-G. / Une journée nationale des aidants a eu lieu en octobre et un plaidoyer a été rédigé par les PEP. L'axe majeur de ce que veulent les PEP, c'est élargir le droit au répit et le droit au relai vers un droit au relai pour tous... Ils œuvrent pour que la stratégie de soutien aux familles et aux aidants se fasse dans une visée de prévention et de lutte contre l'exclusion sociale tout en soutenant la relation d'aide par la Solidarité nationale. Le travail de la fédération des PEP est de



définir un droit au relai et au répit avec des réponses inscrites dans une responsabilité partagée qui appartienne à la fois au domaine public et aux associations : faire en sorte que ce droit au relai, au répit, ne repose plus uniquement sur les acteurs associatifs, ou sur les familles elles-mêmes... que l'on instaure sur les principes, et dans les faits... quelque chose à inventer et à partager... Il est très important que les solutions envisagées soient les plus inclusives possibles et les plus « à proximité » des enfants et des familles en situation de handicap. Les PEP peuvent travailler une démarche inclusive grâce au « aller vers... » Et mettre en place des actions dans ce sens...

Le service va au bénéficiaire, et non le bénéficiaire au service.

LE DROIT DE SOUFFLER



ADRIEN LAGRANGE,

Chef de service du Dispositif de Droit au répit, à destination des jeunes en situation de handicap et de leurs proches aidants, PEP 87



Adrien Lagrange / Je dirais que proposer des temps de répit ou de relai à tout le monde (notamment dans le cadre d'accompagnement d'enfants et de jeunes adultes handicapés) c'est permettre des temps pour souffler, pour s'occuper de la famille ou alors des temps pour faire des courses, pour avoir un rendez-vous médical, professionnel. Voilà tout, un petit moment qui dans le quotidien peut être difficile et usant. Et ça c'est un droit.

Solidaires / Qu'est-ce que portent les PEP politiquement et en termes de développement d'action?

A. L. / En termes de déploiement, plusieurs actions, plusieurs types d'actions et d'accompagnement. Ça peut être des accompagnements de la petite enfance, de l'accompagnement pérenne, en IME ou en SESSAD en transversalité avec les écoles. Ça peut être des espaces de rencontres et de soutien à la parentalité, comme des espaces de droit au répit avec mon service, par exemple.



Sur un territoire donné, on a plusieurs structures médico-sociales qui nous permettent d'accompagner et de proposer différentes formes de relais/accompagnement et de réponses.

Solidaires / Quelle différence faites-vous entre relai et répit ?

A. L. / Le relai, pour moi, c'est passer d'une situation à une autre : je vais prendre le relai pour un enfant à la suite d'un temps scolarité. Alors que le répit va permettre d'avoir un temps pour souffler, pour soi, pour se retrouver.

06

DROIT AU RELAI, DROIT AU RÉPIT : 2 QUESTIONS POUR COMPRENDRE



BERNARD VACCARI, Membre du bureau des PEP 29

Bernard Vaccari / Les associations PEP sont des associations, et, pour moi en tant qu'administrateur, ce sont avant tout des associations de solidarité. Dans ce cadrelà, accueillir, accompagner et soigner des personnes qui ont des problèmes de handicap au sens large, fait partie des actions et des activités déjà mises en œuvre par les PEP. Les aidants, c'est un peu le morceau ou le bout de l'histoire qu'on n'avait pas investi jusqu'à présent. On s'occupe beaucoup des personnes qu'on accueille (de leur famille éventuellement) mais on n'a pas forcément une vision un peu plus large de ce que pourraient être les aidants dans une famille qui, par exemple, a un enfant autiste. Il n'y a pas forcément que les parents qui sont concernés, ça peut aussi être les frères et sœurs ou la famille au sens élargi. Et là, on arrive dans ce qui est peut-être l'enjeu un peu social de cette histoire d'aidants. Là, on prend en compte de façon plus globale les difficultés inhérentes ou parallèles aux personnes qu'on accueille. Ce serait sûrement ça l'enjeu social. Très modestement.

Solidaires / Pourquoi est-ce que, selon vous, le droit au relai est un droit ?

B. V. / Il faudrait remettre ça dans le cadre d'autres droits qui sont plus récents ou, disons, dans le cadre d'une orientation politique générale de la société inclusive.



Dans une société inclusive, si on veut être cohérent, il faut prendre en compte les personnes accueillies, au sens large, mais aussi leur environnement. Et le droit, pour moi, il serait là. On donne le droit à la personne accueillie (c'est normal, il n'y a pas d'ambiguïté, pas de discussion làdessus) mais on a peut-être tendance à oublier l'environnement de la personne accueillie ou, du moins, à le traiter parfois de façon défaillante en disant que c'est l'environnement qui est défaillant. Et là, effectivement, il y aurait un droit tout à fait spécifique à défendre.

Solidaires / Qu'est-ce que portent les PEP politiquement et en termes de développement d'action ?

B. V. / Je reviens à ce que je disais au début. Pour moi, les PEP, c'est avant tout une association de solidarité. Au niveau politique,

c'est d'ailleurs porté dans les valeurs des PEP. Ca fait partie des valeurs des PEP. Et de facon peut-être plus opérationnelle. je dirais qu'on a un secteur qui est très en difficulté. C'est le secteur qu'on appelait, nous, les classes de découverte, avec des associations qui sont propriétaires de locaux, de bâtiments utilisés pour accueillir. Ce secteur-là est en difficulté. En revanche, les bâtiments existent, les structures existent. Est-ce que, concrètement, ces structures-là, (une partie, pas toutes) ne pourraient pas s'orienter vers des accueils de répit ? Elles l'ont déjà fait de façon un peu conjoncturelle pour être des structures. On est plutôt dans l'opérationnelle ou, disons, dans la réflexion, stratégique. Et là, je le redis, on aurait une vision beaucoup plus globale, ou des actions encore plus globales sur ce secteur de la solidarité.

SOUFFLER, TOUT SIMPLEMENT



VALÉRIE RUSCHEL, Éducatrice spécialisée PEP Lor'Est

Solidaires / Quels sont les enjeux sociaux du droit au relai, d'après vous ?

Valérie Ruschel / C'est permettre aux parents d'enfants en situation de handicap d'avoir du temps pour eux ou de pouvoir travailler parce qu'actuellement beaucoup de parents sont au domicile. Ils doivent s'arrêter de travailler pour s'occuper de leur enfant en situation de handicap. C'est aussi permettre à la fratrie de pouvoir profiter, à un moment, de leur vie d'enfant. Ne pas être considéré comme le frère ou la sœur de l'enfant en situation de handicap mais bien d'être un enfant à part entière.

Solidaires / Qu'est-ce que portent les PEP politiquement et en termes de développement d'action ?

V. R. / En Moselle et en Meurthe-et-Moselle, nous avons un « dispositif répit et inclusion » qui propose des temps de relai aux parents, des temps de répit. De manière ponctuelle nous allons pouvoir prendre en charge l'enfant, voire la fratrie sur l'espace de quatre heures pour que les parents puissent souffler tout simplement ou profiter de leurs autres enfants. À plus grande échelle, nous allons accompagner les familles et les enfants sur tout ce qui est inclusion en structure de droit commun de loisir.

Nous allons nous mettre en lien avec les accueils collectifs de mineurs, les établissements d'accueil du jeune enfant, les assistances maternelles quand l'accueil de l'enfant a besoin d'être d'avantage individuel. Ainsi, nous proposons une prise en charge de l'enfant en situation de handicap adaptée à ses capacités, à ses compétences, à son état de fatigabilité mais aussi adaptée au souhait des parents tout en tenant compte des particularités des différents professionnels qui vont encadrer l'enfant ou qui l'encadrent déjà. Nous créons le lien en priorité avec les parents et ensuite avec les différents professionnels pour que la prise en charge de l'enfant se fasse de manière adaptée pour tout le monde.

Nous allons pouvoir outiller les professionnels sur le terrain, les former. À moyen terme, notre souhait est de transformer le dispositif « Répit et Inclusion » en « Pôle Ressources Handicap » (PRH).

RELAI-RÉPIT

LES PEP 55 SE MOBILISENT POUR LES AIDANTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Du répit pour les aidants. Un slogan simple, pourtant difficile à appliquer lorsqu'on est soi-même aidant d'un proche en situation de handicap.

Créée en septembre 2022, la Plateforme de répit des PEP de la Meuse accompagne des aidants de personnes en situation de handicap. Le dispositif est financé par l'ARS Grand Est et propose des solutions de répit – en lien avec une centaine de partenaires du territoire meusien – aux personnes touchées par le handicap d'un proche.

La Plateforme de Répit (PFR PH 55) des PEP de la Meuse a été créé dans ce but par l'ARS Grand Est : répondre aux besoins et aux attentes des familles, amis, voisins confrontés au handicap d'un proche.

Le dispositif accompagne gratuitement les personnes et fait le lien avec différents partenaires en Meuse afin de trouver une solution adéquate.

Chacun voit répit à sa porte

Problèmes financiers liés au handicap, envie d'une sortie culturelle, besoin de trouver une structure médico-sociale pour l'aider...

Les demandes des aidants sont multiples. La Plateforme de Répit travaille en ce sens, pour ne laisser aucun aidant sans solution et les soulager dans leur quotidien. En un an et demi d'existence 180 personnes ont pu bénéficier du suivi de la PFR PH 55. En plus d'un accompagnement individuel, les aidants peuvent participer à des actions et des activités organisées par la Plateforme de Répit pour se retrouver entre aidants.

Les jeunes aidants

Dernièrement les PEP 55 se sont vu confier une nouvelle mission : repérer et aider les jeunes aidants, âgés de 5 à 25 ans, trop souvent oubliés et invisibilisés.

Pour mener à bien ce nouveau projet, la Plateforme est soutenue par l'Éducation Nationale et différentes institutions d'État. Plus que jamais, les PEP 55 s'engagent auprès des aidants pour du répit pour demain.

SÉJOURS JADE PEP 14

En 2023, les après-midis répit ont pris une nouvelle dimension, accueillant les jeunes en situation de handicap les samedis pour offrir un répit bien mérité aux familles. L'association a élargi son impact en considérant les conséquences plus larges sur la famille, notamment en soutenant les jeunes aidants.

L'association départementale des PEP du Calvados, en collaboration avec l'association Jeunes Aidants Ensemble (JADE) et la Compagnie des Voyageurs Imaginaires, a facilité le développement des séjours JADE Normand, suivi par la mise en place d'un accueil mensuel pour les jeunes aidants du Calvados

Dans ce cadre, nous avons instauré des activités théâtrales menant à un spectacle annuel, avec le soutien d'une psychologue du Réseau de Services pour une Vie Autonome (RSVA). Ces initiatives sont intégrées dans les recherches du Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé (LPPS). Reconnaissant l'épuisement parental,

nous avons élargi nos services en organisant des sessions de discussions entre les familles et les psychologues.

Évoluant vers des formats plus longs et fréquents, nous avons désormais des sessions de 3

heures, animées par des professionnelles PEP14, et nous visons à passer à 4 heures à partir de septembre. De nouvelles activités culturelles telles que la photographie sont également proposées, s'appuyant sur le mentorat et la pair-aidance, offrant ainsi un espace de souffle pour les jeunes aidants. En partenariat avec la MACIF, la MGEN, le département, la Pause Brindille et

l'association nationale JADE, nous élaborons une campagne de sensibilisation pour les écoles et les centres de loisirs sur le thème de la jeune aidance. À partir de la rentrée 2024, avec le soutien des CEMEA, de l'IRTS, de la Fac de Caen, du réseau des MJC de Caen et du RSVA, nous entreprendrons un diagnostic de la jeune aidance dans le Calvados, dans le but de mieux répondre à leurs besoins.

FACE PEP (FORMATION AUDIT CONSEIL ÉTUDES)

En partenariat avec l'Association Française des Aidants (voir page 5), FACE PEP propose une formation pour comprendre la situation des proches aidants pour mieux répondre à leurs besoins.



À partir des notions d'aide et d'entraide, il s'agit d'élaborer la place des proches aidants entre spécificité et accès aux droits communs au sein des formes de solidarité.

Concevoir des actions collectives qui articulent ces notions d'aides et d'entraide vise à faciliter à la fois une co-construction et une valorisation de l'expérience des proches aidants.

Les acteurs institutionnels sociaux, médicosociaux et sanitaires y trouveront des ressources pour penser les objectifs, les moyens et les destinataires de leurs projets. Cette formation s'adresse à tous les professionnels et les bénévoles en lien avec des familles et leurs proches aidants.

Pour appuyer le développement d'une offre de relai pour tous au sein du réseau PEP, la Fédération générale des PEP finance les frais pédagogiques de cette formation pour les membres de son réseau. La prochaine session de formation aura lieu le **7 mai** en présentiel à Créteil dans les locaux de la Fédération, et **une demi-journée le 13 mai** en visioconférence.

LES PEP RECRUTENT!

LES PEP ALPES DU SUD VAUCLUSE (ADSV) INNOVENT POUR RECRUTER

Comme toutes les associations gestionnaires du secteur social, médico-social et de santé, la nouvelle association territoriale PEP AdSV doit faire face à un manque d'attractivité des emplois en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

Plusieurs facteurs expliquent cette situation mais il est évident que le contexte général et la situation se sont encore détériorés depuis la crise sanitaire qui a généré un rapport au travail différent dans la vie des personnes. Par ailleurs, des représentations négatives de l'activité professionnelle en MAS s'ajoutent à la démobilisation pour les métiers de l'humain constatée dans le secteur. Et puis, bien sûr, les salaires sont peu attractifs ce qui oriente la préférence des salariés du secteur pour l'intérim, par exemple.



À ce constat déjà difficile, s'ajoute le fait que la MAS Les Écrins se situe dans un contexte peu aidant. À commencer par une forte concurrence en matière de salaires avec le Centre Hospitalier tout proche. L'inégalité est flagrante entre la santé et le médico-social (à hauteur de 400 € par mois). Ce n'est déjà pas simple mais s'ajoute également la difficulté d'accès au logement dans le secteur d'Embrun en raison de l'activité touristique.

C'est pourquoi, les PEP AdSV ont développé un plan dans la lignée du 6° projet fédéral en pensant de manière multifactorielle et innovante. Les PEP AdVS pensent, à raison, qu'ils répondront à cette problématique en élargissant leur domaine d'intervention habituel.

Aussi, un plan d'action de recrutement solidaire a-t-il été élaboré. Les PEP AdVS se sont rapprochés de France Terre d'Asile, association d'aide aux personnes en situation de migration de droit et demandeurs d'asile tout en gardant le lien avec les associations d'insertion du secteur pour les publics éloignés de l'emploi. Un collectif a été créé regroupant les MAS-FAM (Foyers d'accueils médicalisés) du département, France TERRE D'ASILE, des associations d'insertion

et des centres de formation dans le but de monter une formation spécifique AES (Accompagnant éducatif et social) et AS (Aides soignants), formation préalable pour bénéficier de prérequis).

L'impératif est connu : être vigilant quant aux facteurs de réussite. Et pour ce faire, il faut exercer un management responsable.

- Mettre en place un système d'accompagnement des salariés non diplômés ou en formation par des salariés expérimentés qui seraient référents. Plus de personnel pour répondre aux besoins d'accompagnement des résidents avec le soutien d'un mentor.
- Garantir le développement des compétences d'accueil de tous les salariés de la MAS appelés à devenir référents.
- Accompagner la recherche de logement: rapprochement avec les commissions d'attribution des logements sociaux pour que les dossiers des employés de la MAS qui répondent aux critères d'éligibilité soient examinés avec une attention particulière.

Donner de la visibilité et de la considération aux métiers des MAS et FAM est évidemment une étape incontournable.

- Développer avec le collectif des outils de communication.
- Mettre en œuvre des journées de recrutement avec les partenaires (centres de formation, Cap Emploi, agence intérim, France Travail,).
- Favoriser le personnel non-intérimaire par une prime d'assiduité ainsi qu'une prise de week-end et jours fériés.

Les PEP AdVS ont une ligne de conduite à laquelle ils ne dérogent pas : ne rien sacrifier à la qualité des prestations et aller vers des accompagnements toujours plus proches des résidents.

Ainsi la MAS s'est tournée vers les Services civiques afin de bénéficier de l'implication de ces jeunes pour accompagner les résidents sur les temps d'animation.

Alors que cette démarche ne fait que débuter, des résultats sont déjà visibles en termes d'augmentation du nombre de recrutements ainsi que l'assurance de l'ouverture d'une formation spécifique dans l'année.

LES PEP RECRUTENT!

Chaque année, des milliers d'animateurs et de directeurs sont recrutés pour encadrer les séjours de vacances PEP Attitude et mettre en œuvre le projet éducatif des PEP. Afin d'appuyer les efforts des associations dans leurs actions de recrutement, la Fédération générale des PEP a décidé de lancer une nouvelle campagne de recrutement nationale « Les jeunes s'engagent, les PEP recrutent » pour l'année 2024.



PROGRAMME SPORTS

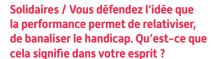
LES PEP S'ENGAGENT POUR LES JO

66 La performance permet de relativiser le handicap. 99

précise Ludivine Munos

Ancienne para-nageuse et responsable de l'intégration paralympique au comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Ludivine Munos estime que tous les outils existent pour mettre en valeur les champions paralympiques.

Il faut parler simplement et ne pas hésiter à parler performances, compétition, classements.



Ludivine Munos / Il est très important d'être capable de relativiser la performance de nos athlètes paralympiques pour essayer justement, à juste titre, de parler de sport et, par exemple, de dire : « aujourd'hui l'athlète a été bon ou pas bon ». Et donc on essaie, (le Comité Paralympique et Sportif Français et Paris 2024), de travailler sur des sensibilisations aux médias, aux diffuseurs, pour qu'ils puissent parler de records, de performances. Ainsi, on rend invisible le handicap mais on parle de performance.

Solidaires / Le problème, c'est que les gens dans les médias ne savent pas forcément comment en parler. Chacun se dit « je ne suis pas spécialiste », « je ne suis pas expert » et même «je ne sais même pas comment en parler ».

L. M. / Ce point aussi est important et c'est la raison pour laquelle nous proposons des formations. D'abord à notre diffuseur officiel et puis on ouvrira des sensibilisations à tous les médias, à toutes les formes de médias, tous ses représentants que ce soit la presse écrite, l'audiovisuel ou la radio pour banaliser

les vocabulaires et expliquer qu'il n'y a jamais de mauvais traitement.

Au contraire, c'est en relativisant l'objectif de la performance et du handicap qu'on peut faire connaître. Quand on est capable de voir des classements des athlètes sur un haut niveau et qu'on donne tout simplement des outils aux médias et aux journalistes pour qu'ils aient la capacité de parler correctement du sport.

Solidaires / Quand on parle, par exemple, de record du monde de quoi parle-t-on? Il y a quand même un travail à faire.

L. M. / Oui, il y a un travail à faire. Moi, vous savez, je suis comme tout le monde, je connais très bien la Para natation parce que c'est ma discipline. Et quand je suis arrivée au Comité de Paris 2024, je n'avais pas nécessairement en tête tous les records du monde en Para athlétisme mais j'ai cherché et aujourd'hui, grâce au numérique, la donnée existe. Il suffit d'expliquer où on peut la trouver. On a des Fédérations internationales de Para athlétisme, de Para natation, toutes les disciplines paralympiques et ce sont elles qui portent les résultats et tous les records du monde. Donc, nous, la seule chose qu'on fait aujourd'hui, c'est d'expliquer en donnant des outils.



compte beaucoup et là, vous avez un

travail particulier à accomplir.

L. M. / Oui, un travail particulier à faire pour identifier les athlètes qui seront aux Jeux Paralympiques, les starifier et les faire connaître. Moi j'aimerais que demain, à l'issue des Jeux Paralympiques de 2024, tous les Français soient capables de me citer quatre athlètes paralympiques. Alors, on va penser forcément à Alexis Hanquinquant, à Heïdi Gauguin ou à Anaëlle Roulet, à Alex Portal. Des noms aujourd'hui pas assez connus, qu'on pousse dans les médias pour que justement demain les Français aient la capacité de les suivre mais pas que sur les Jeux.



PROGRAMME SPORTS



Solidaires / Alexis Hanquinquant bat même les valides. Alors lui, pour le coup, c'est la star que vous cherchez.

L. M. *I* En fait, c'est la star qu'on cherche pour plusieurs raisons. C'est un athlète de très haut niveau, très investi et lui aussi est capable de promouvoir sa discipline. Il fait du Para triathlon, il est aujourd'hui champion du monde, champion paralympique et il est forcément très visible sur la scène internationale parce que tout le monde va essayer d'aller chercher son titre et, oui, ses performances sont à la hauteur des athlètes olympiques.

Solidaires / Il y a aussi un problème de stade, de remplissage de stade. Les Jeux Olympiques, ce sont des images de stades qui se passionnent et de gens qui applaudissent.

L. M. / Aujourd'hui ce n'est pas encore un problème puisqu'on est à 900 000 billets vendus pour les Jeux Paralympiques sur les 2,8 millions qui sont à vendre. Il est important que les gens viennent soutenir nos athlètes français dans les stades. Le parasport n'est pas encore assez connu, on ne connaît pas les noms des stars qu'on a envie de soutenir. Donc, venez nombreux. Le prix des billets commence à 15 euros. Venez au Stade de France, venez dans les lieux iconiques auxquels on n'a pas souvent accès pour 15 euros. Je pense aussi, par exemple, à Roland-Garros.

Il n'est quand même pas évident tous les jours de venir à Roland-Garros pour une journée avec un billet à 15 euros. Et puis, venez également soutenir des disciplines un peu dingues, qui sont moins connues comme la boccia, comme le cécifoot.

Venez soutenir l'équipe de France qui va jouer au foot en situation de handicap aveugle au pied de la Tour Eiffel.

Ce sera du 28 août au 8 septembre avec une équipe de France qui ira au plus loin pour rapporter une médaille. Il reste des places, n'hésitez pas.

Le site pour se connecter est : tickets.paris2024.org

N° 72-73 - MARS/AVRIL 2024 13

• DÉBATS • ATELIERS CONFÉRENCES

encontres PEP

> PARTICIPATIF ET EN VISIO FORUM SOCIAL



tous les après-midi

du 9 au 13 Décembre www.lesrencontrespep.org



Face PEP, un outil au service du développement des compétences qui propose une offre pédagogique complète pour préparer l'avenir au réseau PEP et à ses partenaires.

Cette année, l'articulation avec les organismes de formation du réseau PEP répartis sur l'ensemble du territoire au service de l'inclusion permet d'assurer toujours davantage le développement des compétences des professionnels, bénévoles, familles, aidants au service d'une société démocratique, inclusive, solidaire et éco-responsable.





www.lespep-la-boutique.org



Un site intuitif, dynamique et sécurisé.

Vous y trouverez des goodies (gourdes, coupe-vent, polaires, tee-shirts de différentes couleurs, sweats à capuche, carnets, totebags...) estampillés PEP et PEP Attitude, marque de nos séjours PEP ainsi que diverses publications. Tous ces objets promotionnels sont des vecteurs de communication qui permettront d'avoir une meilleure visibilité et d'être mieux identifier auprès du grand public.

